



**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - FONDS D'ADMINISTRATION
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021
2021 VS 2020**

1- Augmentation de l'évaluation imposable

$$\frac{100\,170\,900 - 90\,166\,100}{90\,166\,100} = \frac{10\,004\,800}{90\,166\,100} = 0,1110 * 100 = 11,10 \%$$

2- Augmentation du budget

$$\frac{1\,226\,088 - 1\,174\,558}{1\,174\,558} = \frac{51\,530}{1\,174\,558} = 0,0439 * 100 = 4,39 \%$$

3- Augmentation du budget taxes

$$\frac{950\,351 - 942\,547}{942\,547} = \frac{7\,804}{942\,547} = 0,0083 * 100 = 0,83 \%$$

4- Diminution du taux de taxes générales

$$\frac{0,7551 - 0,8023}{0,8023} = \frac{-0,0472}{0,8023} = -0,0588 * 100 = -5,88 \%$$

5- Détails de la diminution du taux de taxes générales

Taxe foncière générale :

$$\frac{0,7050 - 0,7683}{0,7683} = \frac{-0,0633}{0,7683} = -0,0824 * 100 = -8,24 \%$$

Taxe générale spéciale (dette du camion incendie) :

$$\frac{0,0308 - 0,0342}{0,0342} = \frac{-0,0034}{0,0342} = -0,0994 * 100 = -9,94 \%$$

Taxe générale spéciale (dette de l'achat du terrain | puits) :

$$\frac{0,0193 - 0,0213}{0,0213} = \frac{-0,0020}{0,0213} = -0,0939 * 100 = -9,39 \%$$

6- Augmentation de la compensation pour l'assainissement des eaux usées imposée à l'ensemble de la Municipalité

$$\frac{10,93 - 9,83}{9,83} = \frac{1,10}{9,83} = 0,1119 * 100 = 11,19 \%$$

7- Augmentation de la compensation pour l'assainissement des eaux usées imposée au secteur desservi par l'égout

$$\frac{126,25 - 112,96}{112,96} = \frac{13,29}{112,96} = 0,1177 * 100 = 11,77 \%$$



Paroisse de La Durantaye

539, rue du Piedmont, La Durantaye (Québec) G0R 1W0

Téléphone : 418-884-3465 - Télécopieur : 418-884-3048

bureau@munladurantaye.qc.ca - munladurantaye.qc.ca

8- Augmentation du compte de taxes moyen imposé au secteur desservi par le réseau

Ex. : Une évaluation imposable de 177 695\$ en 2020 avec une hausse de l'évaluation de 11,10 % en 2021 (197 419\$), ayant le service d'aqueduc et d'égout et un bac:

	Année 2020 - 177 695	Année 2021 - 197 419
Foncière gén.	177695x0.7683/100 = 1 365,23	197419x0.7050/100 = 1 391,80
Gén.spéc.(cam.incendie)	177695x0,0342/100 = 60,77	197419x0,0308/100 = 60,81
Gén.spéc.(terrain puit)	177695x0,0213/100 = 37,85	197419x0,0193/100 = 38,10
Total tx foncières =	<u>1 463,85</u>	<u>1 490,71</u>
Aqueduc	= 200,00	= 200,00
Égout	= 185,00	= 185,00
Ass.des eaux usées	= 112,96	= 126,25
Ordure	= 141,00	= 141,00
Compteur d'eau	= 5,00	= 5,00
Total tx services =	<u>643,96</u>	<u>657,25</u>
Grand total tx =	<u>2 107,81</u>	<u>2 147,96</u>
$\frac{2\ 147,96 - 2\ 107,81}{2\ 107,81} = \frac{40,15}{2\ 107,81} = 0,0190 * 100 = 1,90 \%$		

9- Augmentation du compte de taxes moyen imposé au secteur non desservi par le réseau

Ex. : Une évaluation imposable de 177 695\$ en 2020 avec une hausse de l'évaluation de 11,10 % en 2021 (197 419\$), ayant une fosse et un bac:

	Année 2020 - 177 695	Année 2021 - 197 419
Foncière gén.	177695x0.7683/100 = 1 365,23	197419x0.7050/100 = 1 391,80
Gén.spéc.(cam.incendie)	177695x0,0342/100 = 60,77	197419x0,0308/100 = 60,81
Gén.spéc.(terrain puit)	177695x0,0213/100 = 37,85	197419x0,0193/100 = 38,10
Total tx foncières =	<u>1 463,85</u>	<u>1 490,71</u>
Ass.des eaux usées	= 9,83	= 10,93
Fosse septique	= 90,00	= 103,00
Ordure	= 141,00	= 141,00
Total tx services =	<u>240,83</u>	<u>254,93</u>
Grand total tx =	<u>1 704,68</u>	<u>1 745,64</u>
$\frac{1\ 745,64 - 1\ 704,68}{1\ 704,68} = \frac{40,96}{1\ 704,68} = 0,0240 * 100 = 2,40 \%$		

10 Augmentation du service des matières résiduelles

	Année 2020	Année 2021
Écocentre	<u>3 460,00</u>	<u>5 800,00</u>
Conteneurs	<u>7 500,00</u>	<u>10 150,00</u>
	<u>10 960,00</u>	<u>15 950,00</u>
$\frac{15\ 950 - 10\ 960}{10\ 960} = \frac{4\ 990}{10\ 960} = 0,4553 * 100 = 45,53 \%$		

11 Augmentation du service de la Sûreté du Québec

$\frac{77\ 624 - 75\ 000}{75\ 000} = \frac{2\ 624}{75\ 000} = 0,0350 * 100 = 3,50 \%$		
---	--	--

12 Augmentation des quotes-parts de la MRC de Bellechasse

$\frac{198\ 640 - 164\ 221}{164\ 221} = \frac{34\ 419}{164\ 221} = 0,2096 * 100 = 20,96 \%$		
---	--	--

La municipalité régionale de comté (MRC) de Bellechasse offre le service de la gestion des matières résiduelles (GMR) pour votre municipalité.

Les coûts liés à la GMR sont assumés par tous les usagers desservis par le service en fonction des coûts réels. Ceux-ci sont inclus à votre compte de taxes municipal et peuvent varier d'une année à l'autre. En 2021, le prix facturé par la MRC pour les services de collecte et de traitement des matières résiduelles connaît une hausse. Voici en quelques mots les raisons expliquant cette augmentation.

Augmentation des frais liés aux équipements

Collecter et traiter nos matières résiduelles nécessite plusieurs machineries lourdes (ex : compacteurs à déchets, camions, chargeur sur roue, etc.). D'année en année, les coûts liés à l'entretien ou l'achat de nouveaux équipements augmentent constamment. À titre d'exemple, le prix d'achat d'un camion de collecte a augmenté de plus de 60 % depuis les 10 dernières années.

Optimisation du suivi environnemental : au cœur des préoccupations de la MRC de Bellechasse

En plus des rigoureux suivis environnementaux, des études et des analyses ont été effectuées afin de statuer sur les priorités environnementales visant à assurer la qualité de vie des citoyens. De plus, conformément aux conclusions de ces analyses, des améliorations ont été réalisées ces dernières années dans nos installations.

Traitement de la matière organique

La MRC, comme le gouvernement du Québec, s'est fixé des objectifs à atteindre en ce qui a trait à la réduction des déchets. Un de ces objectifs vise le traitement de la matière organique. L'enfouissement de cette matière sera bientôt interdit. Actuellement, la MRC étudie les possibilités pour choisir le traitement le plus efficace de cette matière. Une part importante de la hausse des coûts en GMR pour 2021 est liée à l'augmentation des dépenses à venir pour la collecte et le traitement de la matière organique.

Malgré cette hausse, les coûts à payer pour la gestion des matières résiduelles dans Bellechasse sont avantageux en comparaison à d'autres MRC.



Si vous souhaitez contribuer à réduire les coûts de GMR, vous pouvez faire votre part en posant des **petits gestes simples**. Visitez-le www.mrcbellechasse.qc.ca/gmr pour des trucs et astuces **3RV (réduire, réutiliser, recycler et valoriser)**. Ces petits gestes sont bénéfiques pour l'environnement, mais aussi pour votre portefeuille! En effet, le coût d'enfouissement des déchets est de 150\$ pour 1 tonne, alors qu'il en coûte moins de 10\$ la tonne pour recycler cette matière.



418-466-2495



<http://www.mrcbellechasse.qc.ca/gmr>



infogmr@mrcbellechasse.qc.ca